
ASSOCIATION ARCAL

87 RUE DES PYRENEES

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39

E-mail : paris20@gmba.fr

Site internet : www.gmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association ARCAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARCAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement de l'autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 ainsi que les incidences liées.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Crédits d'impôt

La note de l'annexe en p 33, présente dans la partie « Documents additionnels », expose les montants relatifs aux créances de crédits d'impôts spectacle vivant.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association pour évaluer ces crédits d'impôts et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

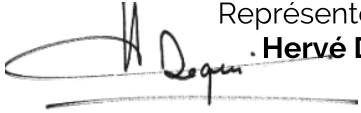
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Hervé DEQUI



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	16 037	10 747	5 289	8 839
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	522 200	467 353	54 847	72 462
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	4 606		4 606	4 529
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 928		12 928	11 272
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	555 770	478 100	77 670	97 103
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	250 155	16 900	233 255	93 526
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	295 881		295 881	347 817
Charges constatées d'avance	25 099		25 099	23 108
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	22 396		22 396	102 205
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	593 531	16 900	576 631	566 655
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 149 301	495 000	654 301	663 758

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	98 969	148 312
Excédent ou déficit de l'exercice	80 752	-49 343
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	179 720	98 969
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	10 409	14 890
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	190 129	113 859
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		205 046
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 932	75 360
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	149 955	186 139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 885	15 806
Produits constatés d'avance	135 400	67 550
TOTAL DETTES (IV)	464 172	549 900
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	654 301	663 758

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens	1 280	83
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	692 498	283 108
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	638 441	755 160
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 204	
Mécénat	27 000	27 000
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	22 841	22 001
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	895	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 976	8 553
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 387 134	1 095 905
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	495 641	266 336
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	20 941	21 672
Salaires	623 305	646 813
Cotisations sociales	257 585	265 180
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	21 050	37 649
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 307	24 617
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 423 828	1 262 268
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-36 694	-166 363
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	93	206
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	93	206
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	6 906	3 994
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	6 906	3 994
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-6 813	-3 788
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-43 507	-170 151
Produits exceptionnels (V)		4 051
Charges exceptionnelles (VI)		9 043
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-4 992
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-124 259	-125 800
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 387 227	1 100 162
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 306 475	1 149 505
EXCÉDENT OU DÉFICIT	80 752	-49 343
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **654 300,74 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **80 751,74 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants

En septembre 2025, l'association a renouvelé son conseil d'administration.

L'ARCAL a consenti un prêt à LA COMPAGNIE AESTUAR sur 2025 pour un montant de 7 100 €.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Créée en 1983, l'ARCAL est une association qui a pour objet d'assurer une large diffusion de l'art lyrique et d'entreprendre un travail de formation et de recherche sur le théâtre lyrique et musical.

L'Arcal est implantée en Île-de-France, avec des studios de répétition à Paris dans le 20ème, rue des Pyrénées.

L'association emploie 8 salariés et des intermittents pour ses représentations et productions.

Elle est principalement soutenue par le Drac Île-de-France, la Région Île-de-France et la Ville de Paris.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement ANC 2023-06 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	5 ans à 10 ans
Travaux	6 ans à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	3 ans à 10 ans
Outillage	3 ans à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances sont valorisée à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

Du montant des crédits d'impôts de spectacle vivant à recevoir pour 123 K€ détaillés dans la partie documents additionnels

Du solde des subventions à recevoir pour 84 K€.

Droit au bail

Le droit au bail fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%. En effet, le droit au bail ne pourra pas faire l'objet d'une cession de la part de l'ARCAL dans le cas de la résiliation du bail dans la mesure où le local n'est plus exploité à titre commercial.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **ARCAL** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	17 315		1 278	16 037
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	197 763		4 197	193 566
Autres immobilisations corporelles	347 976		19 342	328 634
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	4 529	76		4 606
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 272	1 656		12 928
TOTAL	578 855	1 732	24 817	555 770

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences			8 475	3 550	1 278	10 747
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			169 977	5 759	4 197	171 539
Autres immobilisations corporelles			303 299	11 865	19 350	295 814
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			481 752	21 174	24 825	478 100

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial	45 735			45 735
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	17 795		895	16 900
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit – appelé non versé				
TOTAL	63 530		895	62 635

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	12 928		12 928	
Clients douteux	17 676	17 676		
Autres créances clients	232 480	232 480		
Personnel et comptes rattachés	486	486		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	140	140		
Impôts sur les bénéfices	122 689	122 689		
TVA	75 779	75 779		
Autres impôts				
Divers	83 650	83 650		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	13 137	13 137		
Charges constatées d'avance	25 099	25 099		
TOTAL	584 063	571 135	12 928	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	25 099	
TOTAL	25 099	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	148 312	-49 343			98 969
Excédent ou déficit de l'exercice	-49 343	49 343		80 752	-80 752
TOTAL	98 969			80 752	18 217
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	14 890			4 481	10 409
Provisions réglementées					
TOTAL	14 890			4 481	10 409
TOTAL GÉNÉRAL	113 859			85 233	28 626

Passifs éventuels

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	174 932	174 932		
Personnel et comptes rattachés	22 326	22 326		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	85 228	85 228		
Impôts sur les bénéfices				
TVA	13 403	13 403		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	28 998	28 998		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 885	3 885		
Produits constatés d'avance	135 400	135 400		
TOTAL	464 172	464 172		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-135 400	
TOTAL	-135 400	

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Montant nominal	29 300			29 300
Quotes parts virées au résultat	-14 410		4 481	-18 891
TOTAL	14 890		4 481	10 409

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		474 599	153 260		6 100	633 959
Subventions d'investissement						
TOTAL		474 599	153 260		6 100	633 959

La subvention de la région Ile de France apparaît pour un montant de 60 k€ dans les comptes au 31/12/2025, soit 50% de la subvention 2025 représentant 120 k€, L'aide régionale présentée dans la délibération n° CR 2025-142 du 19 juin 2025 porte sur la saison 2025/2026. Pour cette raison, comptablement les financements suivent les actions engagées.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	9 975	
Afférents aux services autres	2 700	
TOTAL	12 675	

Contributions volontaires en nature

L'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature en raison de leur caractère non significatif.

Concours bancaires

Au cours de l'exercice 2025, l'association n'a pas eu recours au DAILLY.

Rémunérations versés à certains dirigeants

L'information n'est pas disponible car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une seule personne.

Fiscalité

Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice s'élevant à -43 507 €, le solde du déficit reportable restant à reporter à la clôture s'élève à 502 289€.

TVA et taxe sur les salaires

Compte tenu des instructions 3D-1-06 du 27 janvier et 31-7-06 du 16 juin 2006, l'association n'acquitte pas la TVA sur les subventions de fonctionnement. l'association se trouve donc assujettie à la taxe sur les salaires.

Opérations et engagements hors bilan

Engagements hors bilan

Engagement de retraite : la convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Elles ne sont pas comptabilisées. Au 31/12/2025, l'indemnité de fin de carrière s'élève à la somme de 23 446 €.

Les engagements ont été évalués selon la méthode des unités de crédits projetées, conformément à la recommandation CNC n° 2003-R.01, en retenant l'hypothèse d'un départ volontaire. Les calculs ont été effectués avec un taux d'actualisation de 3,30 % et un taux de charges patronales de 50 %.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	4
Cadres et ingénieurs	4
TOTAL	8

Documents additionnels



L'évaluation de ces crédits d'impôts a été effectuée en interne sur la base notamment de la comptabilité analytique fiscale (Bofip) et des dispositions prévues à la documentation

Pour rappel, l'association dispose d'un délai de 36 mois à compter de la date de l'agrément provisoire pour obtenir l'agrément définitif.

A défaut, les crédits d'impôt doivent être reversés. La prise en compte des dépenses éligibles court à compter de la date de réception des dossiers.

Le total du crédit d'impôt au 31/12/2025 se compose de :

En K€	2025
ORFEO	30
DON GIOVANNI	61
PETITE SIRENE	33
	124

Les principales dates clés de ces CISV sont les suivantes :

PROJET	Date de réception du dossier	Date de l'agrément provisoire	Date max agrément définitif
PAUVRE MATELOT	12/04/2022	01/08/2022	31/07/2025
PETITE CHIMENE	21/04/2022	01/08/2022	31/07/2025
ORFEO	21/07/2023	30/08/2023	29/08/2026
DON GIOVANNI	08/06/2024	08/07/2024	07/07/2027
PETITE SIRENE	05/11/2024	03/07/2025	02/07/2028



COMPTALITIK

SAS au capital de 1061 Euros - SIREN : 827787607